



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2019-121

PUBLIÉ LE 7 MAI 2019

# Sommaire

## Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2019-05-06-001 - DECISION RELATIVE AU RENOUELEMENT D'AUTORISATION DU SSIAD DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MONS EN BAROEUL (2 pages)	Page 3
R32-2019-05-03-002 - Arrêté 2019-026 SDSDU modifiant composition nominative CTS de l'Aisne (5 pages)	Page 6
R32-2019-05-03-003 - Arrêté 2019-027 SDSDU modifiant composition nominative formations spécialisées CTS de l'Aisne (6 pages)	Page 12
R32-2019-05-06-002 - décision de financement 2019 convention subvention AREFIE 7203 (2 pages)	Page 19

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2019-05-06-001

**DECISION RELATIVE AU RENOUELEMENT  
D'AUTORISATION DU SSIAD DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MONS EN  
BAROEUL**

DECISION RELATIVE AU RENOUELEMENT D'AUTORISATION DU SSIAD DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MONS EN BAROEUL

**LE DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L312-8, L313-1 à L313-5, D312-195 à D312-206, et son annexe 3-10 ;

Vu la loi n°2002 du 2 janvier 2002 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, dans sa version modifiée ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 mars 2019 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France à compter du 31 mars 2019 à Monsieur Arnaud CORVAISIER ;

Vu le projet régional de santé de la région Hauts-de-France 2018-2028 arrêté le 5 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 9 février 2004 autorisant la création d'un service de soins à domicile à Mons en Baroeul de 30 places pour personnes âgées géré par le CCAS de Mons en Baroeul ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS en date du 1<sup>er</sup> décembre 2014 autorisant l'extension du SSIAD pour personnes âgées de Mons en Baroeul et portant la capacité totale du service à 45 places pour personnes âgées ;

Vu l'évaluation externe de l'établissement finalisée en novembre 2016 ;

Vu le rapport d'évaluation réceptionné à l'ARS en date du 4 janvier 2017 ;

Considérant que les résultats de l'évaluation externe sont satisfaisants au regard de l'accompagnement des usagers ;

Considérant que le service s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue de la qualité des prestations ;

**DECIDE:**

**Article 1 :** Le renouvellement de l'autorisation du SSIAD du CCAS de Mons en Baroeul est accordé à compter du 9 février 2019.

**Article 2 :** La capacité du SSIAD pour personnes âgées du CCAS du Mons en Baroeul est, à la date de la présente décision, de 45 places.

Cet établissement est répertorié dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'entité juridique : 590798237

N° FINESS de l'établissement : 590019238

**Article 3 :** La zone d'intervention du SSIAD pour personnes âgées est limitée à la commune de Mons en Baroeul.

**Article 4** : Conformément à l'article L313-1 du CASF, l'autorisation est accordée pour une durée déterminée de 15 ans. Son renouvellement sera exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L312-8 du même code.

**Article 5** : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement devra être porté à la connaissance du directeur général de l'ARS, conformément à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes concernées.

**Article 6** : La présente décision sera notifiée sous pli recommandé avec demande d'accusé de réception à Monsieur le Président du CCAS de Mons en Barœul - 27 avenue Robert Schuman, 59370 Mons-en-Barœul.

**Article 7** : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 8** : Le directeur de l'offre médico-sociale est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France et dont copie sera adressée à :

- Monsieur le directeur de la caisse primaire d'assurance maladie de Lille-Douai.

A Lille, le - 6 MAI 2019

P/ Le directeur général par intérim  
de l'Agence Régionale de Santé  
Hauts-de-France

Le Directeur de l'Offre Médico-Sociale

Sylvain LEQUEUX

Arnaud CORVAISIER

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2019-05-03-002

Arrêté 2019-026 SDSU modifiant composition  
nominative CTS de l'Aisne

*Arrêté 2019-026 SDSU modifiant composition nominative CTS de l'Aisne*

**ARRETE N° 2019-026 SDSU MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL  
TERRITORIAL DE SANTE de l' AISNE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTERIM DE L'AGENCE RÉGIONALE  
DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, et suivants et R. 1434-33 et suivants,

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2019 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS du 28 octobre 2016 portant délimitation des territoires de démocratie sanitaire de la région des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2017-006 de la directrice générale de l'ARS en date du 23 janvier 2017 fixant la composition nominative du conseil territorial de santé de l'Aisne,

Vu les arrêtés n° 2017-011, n° 2018-019, n° 2019-007 et n° 2019-020 de la directrice générale de l'ARS respectivement du 6 février 2017, 18 juillet 2018, 24 janvier 2019 et 26 mars 2019 modifiant la composition nominative du conseil territorial de santé de l'Aisne ;

Vu la décision du directeur général par intérim de l'ARS Hauts-de-France du 1<sup>er</sup> avril 2019 portant délégations de signature du directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 susvisé, et sur proposition des autorités et institutions chargées de proposer des membres, prévus à l'article 1er de l'arrêté du 03 août 2016 susvisé,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : l'arrêté n° 2017-006 de la directrice générale de l'ARS modifié susvisé est modifié comme suit pour la durée du mandat restant à courir :

**A l'article 2 : collège des représentants des professionnels et offreurs de services de santé (1°)**

- **au collège 1c) représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité**

Jacques THUREAU est supprimé de la composition de cette instance.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**ARTICLE 3** : La directrice de la stratégie et des territoires de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 3 mai 2019

Pour le directeur général par intérim et par délégation,  
La directrice de la stratégie et des territoires,



**Laurence CADO**



**CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE de l'AISNE**

**Tableau consolidé suite à l'arrêté modification de composition n° 2019-026 du 03/05/2019**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

**Collège 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé**

**a) Représentants des établissements de santé**

**a1) Représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements :**

1	François GAUTHIEZ – Directeur Centre Hospitalier de Saint-Quentin (FHF)	<i>Siège vacant</i>
2	Eric LAGARDERE – Directeur des Centres Hospitaliers de Soissons et de Château-Thierry (FHF)	Etienne DUVAL - Directeur Centre hospitalier de Laon (FHF)
3	Philippe GUIBON, Directeur de l'Hôpital privé Saint Claude	Eric PETIT – Directeur de l'Hôpital de Villiers Saint Denis (FEHAP)

**a2) Présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :**

4	Dr Jean BOCHET - Président CME Hôpital Privé Saint-Claude à Saint-Quentin (FHP)	Dr Olivier BROCHARD - Président CME Clinique La Roseraie à Soissons (FHP)
5	Dr Jean-Brice GAUTHIER - Président CME du Centre Hospitalier de Laon (FHF)	Dr Marc BERNARD - Président CME du Centre Hospitalier de Saint-Quentin (FHF)
6	Dr Papa Oumar N'DIAYE - Président CME EPSMD de l'Aisne (FHF)	<i>Siège vacant</i>

**b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées**

7	Jérôme PASSICOUSSET – Directeur général du Groupe Ephese - Aisne (GEP SO)	Damien CONTESSE – Directeur général Fondation Savart à Saint- Michel (URIOPSS)
8	Dominique GUIZELIN – Directrice Résidence Joseph Franceschi (EHPAD ORPEA) de Tergnier (SYNERPA)	Florence KOVAC – Directrice Résidence Bellevue à Saint-Gobain (SYNERPA)
9	Marc LONNOY – Directeur général APEI de Saint-Quentin (NEXEM)	Lysiane LEROY – Directrice générale ADAR Sambre Avesnois Thiérache (APF France Handicap)
10	Jérôme COUSTENOBLE – Directeur Maison de retraite Saint Vincent de Paul à Origny en Thiérache (FEHAP - URIOPSS)	Dominique VILLA – Directeur général de l'association d'aide et de garde à domicile de l'Aisne - AAGDA (URIOPSS)
11	Philippe BERTONI – Directeur EHPAD de Crécy Sur Serre (FHF)	<i>Siège vacant</i>

**c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité**

12	Claire TASSART-LEVY – ANPS	Isabelle SEDANO – Association OPPELIA
13	Françoise SERAIN – Croix-Rouge Française	Angélique SECLEPPE – Groupe associatif SIEL BLEU
14	<i>Siège vacant (nouveau)</i>	Caroline PAUWS – SATO Picardie

**d) Représentants les professionnels de santé libéraux dont trois médecins et trois représentants des autres professionnels de santé**

**d1) médecins - URPS Médecins Libéraux**

15	Dr Dominique PROISY	Dr Pierre WYREMBLEWSKI
16	Dr Philippe TREHOU	Dr Pierre-François ROBACHE
17	Dr Abdelouahab ZARAA	Dr Jean-Jacques MORISSEAU

**d2) autres professionnels de santé**

18	Patrick LESOUDARD - URPS Infirmiers	Fabrice KAZEK – URPS orthophonistes
19	Alexis MAES - URPS Pharmaciens	Caroline MAZAL - URPS sages-femmes
20	Vincent MOREAU – URPS Masseurs-kinésithérapeutes	Lisa TRUONG TAN TRUNG - URPS Chirugiens-dentistes

**e) Représentant des internes en médecine**

21	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
----	---------------------	---------------------

**f) Représentant des différents modes d'exercices coordonnés et organisations de coopération territoriale****f1) des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé**

22	Carole JULHES (Mutualité française Hauts-de-France)	Alain ARNEFAUX (Mutualité française Hauts-de-France)
23	Joël MERCIER (G2RS)	Gilles TRIBAULT (GR2S)
24	Dr Laurence BOURGEOIS (MSP de Jaulgonne)	Claire INGELAERE (MSP la Faïencerie de Sinceny)

**f2) des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires**

25	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
----	---------------------	---------------------

**f3) des communautés psychiatriques de territoire**

26	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
----	---------------------	---------------------

**g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile**

27	Louis TEYSSIER (FNEHAD)	Bertrand GALLOO (FNEHAD)
----	-------------------------	--------------------------

**1h) Représentant de l'ordre des médecins**

28	Dr Damien LECUYER – Vice-Président du Conseil Régional de l'ordre des Médecins (CROM) Hauts-de-France	Dr Emmanuelle LECUYER – Conseiller - Conseil Régional de l'ordre des Médecins (CROM) Hauts-de-France
----	---	--

**Collège 2 : Représentants des usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé :****a) Représentants des associations agréées**

29	Jean-Luc QUENNELLE – UFC Que Choisir	<i>Siège vacant</i>
30	Patricia BOCQUET – AEMTC	Philippe COCHET – APF France Handicap
31	Gilles BOUTANTIN – UDAF 02	Frédéric BORTOLI – UDAF 02
32	Denis CARLIER - France Assos Santé - Délégation Hauts-de-France	<i>Siège vacant</i>
33	Bernard COLAS - UNAPEI	Anny PIGNIGNOLI – APEI de Soissons « les papillons blancs »
34	Françoise Marie MONCEAUX – UNAFAM de l'Aisne	André DELEHELLE - UNAFAM de l'Aisne

**b) Représentants des associations de PH ou de retraités et PA**

35	Isabelle HACHIN - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne – PH	Eric ANTONICELLI - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne - PH
36	James BOURGEOIS - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne – PA	Dominique JAVIER - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne – PH
37	Jean-Claude KOCKELSCHNEIDER - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne – PA	Nelly GOUJON - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne – PA
38	Marie-Christine PHILBERT - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne - PH	Bruno WOZNIK - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne - PH

**Collège 3 : Représentant les collectivités territoriales ou leurs groupements****a) Représentant du Conseil régional**

39	Christian VANNOBEL - Conseil Régional Hauts-de-France	<i>Siège vacant</i>
----	---	---------------------

**b) Représentant du Conseil départemental**

40	Bernadette VANNOBEL, Conseillère départementale	<i>Siège vacant</i>
----	---	---------------------

**c) Représentant des services départementaux de PMI**

41	Dr Noëlle RIDOUX - services PMI - Conseil départemental de l'Aisne	<i>Siège vacant</i>
----	--	---------------------

**d) Représentant des communautés**

42	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
43	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>

**e) Représentant des communes**

44	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
45	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>

**Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale****a) Représentants de l'Etat dans le ou les départements du ressort du conseil**

46	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
----	---------------------	---------------------

**b) Représentants des organismes de sécurité sociale situés dans le ressort du Conseil**

47	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
48	Sylvie RIGAULT – MSA de Picardie	<i>Siège vacant</i>

**Collège 5 : Personnalités qualifiées**

49	Alain FENDT – Fédération nationale de la mutualité française	<i>Pas de suppléance</i>
50	Dr Jean-François BOUTELEUX	<i>Pas de suppléance</i>

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2019-05-03-003

**Arrêté 2019-027 SDSU modifiant composition  
nominative formations spécialisées CTS de l'Aisne**

*Arrêté 2019-027 SDSU modifiant composition nominative formations spécialisées CTS de  
l'Aisne*

**ARRETE N° 2019-027 SDSDU MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE  
DES FORMATIONS SPECIALISEES DU CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DE L' AISNE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTERIM DE L'AGENCE RÉGIONALE  
DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, et suivants et R. 1434-33 et suivants,

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2019 portant attribution de fonctions de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS du 28 octobre 2016 portant délimitation des territoires de démocratie sanitaire de la région des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2017-006 SDSDU du 23 janvier 2017 fixant la composition nominative du conseil territorial de santé de l'Aisne,

Vu les arrêtés SDSDU 2017-011, n°2018-019, 2019-007, 2019-020 et 2019-026 de l'ARS respectivement du 6 février 2017, 18 juillet 2018, 24 janvier 2019, 26 mars 2019 et 03 mai 2019 modifiant la composition nominative du conseil territorial de santé de l'Aisne ;

Vu l'arrêté n° 2017-016 SDSDU de la directrice générale de l'ARS en date du 3 mars 2017 fixant la composition des formations spécialisées du conseil territorial de santé de l'Aisne ;

Vu l'arrêté n° 2019-008 SDSDU de la directrice générale de l'ARS en date du 26 février 2019 modifiant la composition des formations spécialisées du conseil territorial de santé de l'Aisne ;

Vu la décision du directeur général par intérim de l'ARS Hauts-de-France du 1<sup>er</sup> avril 2019 portant délégations de signature du directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Conformément aux votes et désignations des membres délibérants du conseil territorial de santé de l'Aisne ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : L'article 1 de l'arrêté n° 2017-016 SDSDU de la directrice générale de l'ARS modifié susvisé fixant la composition du bureau est modifié comme suit pour la durée du mandat restant à courir :

Marie-Christine PHILBERT a été élue Présidente de la commission territoriale des usagers. A ce titre, elle est membre de droit du bureau.

**Au titre du collège 4 :**

Sylvie RIGAULT, membre titulaire ou son suppléant en cours de désignation.

**Au titre du collège 5 :**

Le Docteur Jean-François BOUTELEUX.

**ARTICLE 2 :** L'article 2 de l'arrêté n° 2017-016 SDSU de la directrice générale de l'ARS modifié susvisé fixant la composition de la commission territoriale en santé mentale est modifié comme suit pour la durée du mandat restant à courir :

**Au titre du collège 1 :**

1f - Docteur Laurence BOURGEOIS, membre titulaire ou sa suppléante, Claire INGELAERE.

**Au titre du collège 2 :**

Marie-Christine PHILBERT, membre titulaire ou son suppléant Bruno WOZNIAK.

**Au titre du collège 3 :**

Bernadette VANNOBEL, membre titulaire ou son suppléant en cours de désignation.

**ARTICLE 3 :** L'article 3 de l'arrêté n° 2017-016 SDSU de la directrice générale de l'ARS modifié susvisé fixant la composition de la commission territoriale des usagers est modifié comme suit pour la durée du mandat restant à courir :

**Au titre du collège 1 :**

Jacques THUREAU et Caroline PAUWS sont supprimés de la composition de cette commission.

**Au titre du collège 2 :**

Jean-Luc QUENELLE ou son suppléant en cours de désignation,  
James BOURGEOIS, membre titulaire ou son suppléant Dominique JAVIER,  
Marie-Christine PHILBERT, membre titulaire ou son suppléant Bruno WOZNIAK,  
Gilles BOUTANTIN ou son suppléant Frédéric BORTOLI.

**Au titre du collège 4 :**

Sylvie RIGAULT, membre titulaire ou son suppléant en cours de désignation.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**ARTICLE 5 :** La directrice de la stratégie et des territoires de l'agence régionale de santé Hauts-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 3 mai 2019

Pour le directeur général par intérim et par délégation,  
La directrice de la stratégie et des territoires,



**Laurence CADO**

**FORMATIONS SPECIALISEES du CONSEIL TERRITORIAL DE L' AISNE**  
**Composition du bureau**  
**Tableau consolidé suite à l'arrêté modificatif n° 2019-027 du 03/05/2019**

- |   |   |                                    |
|---|---|------------------------------------|
| 1 | <b>Président</b>  | Marc LONNOY                        |
| 2 | <b>Vice-président</b>   | Patrick LESOUDARD                  |
| 3 | <b>Président de la commission territoriale en santé mentale</b> | Docteur Papa Oumar N'DIAYE         |
| 4 | <b>Président de la commission territoriale des usagers</b>      | Marie-Christine PHILBERT (nouveau) |

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

**Au titre du collège 1 :**

5	Philippe BERTONI –Directeur EHPAD de Crécy Sur Serre (FHF)	<i>Siège vacant</i>
---	--	---------------------

**Au titre du collège 2 :**

6	Françoise Marie MONCEAUX – UNAFAM de l'Aisne	André DELEHELLE - UNAFAM de l'Aisne
---	--	-------------------------------------

**Au titre du collège 3 :**

7	Christian VANNOBEL - Conseil Régional Hauts-de-France	<i>Siège vacant</i>
---	---	---------------------

**Au titre du collège 4 :**

8	Sylvie RIGAULT – MSA de Picardie (nouveau)	<i>Siège vacant</i>
---	--	---------------------

**Au titre du collège 5 :**

9	Dr Jean-François BOUTELEUX (nouveau)	<i>Pas de suppléance</i>
---	--------------------------------------	--------------------------

Avec voix consultative au sein du bureau : deux membres élus en CTS pour les représenter au sein du collège 3 de la CRSA :

- Docteur Jean-Brice GAUTHIER
- Eric LAGARDERE

**FORMATIONS SPECIALISEES du CONSEIL TERRITORIAL DE L' AISNE**  
**Commission territoriale en santé mentale**  
**Tableau consolidé suite à l'arrêté modificatif n° 2019-027 du 03/05/2019**

**Président** : Docteur Papa Oumar N'DIAYE

**Collège 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé**

**a) Représentants des établissements de santé**

1	Dr Jean BOCHET - Président CME Hôpital Privé Saint-Claude à Saint-Quentin (FHP)	Dr Olivier BROCHARD - Président CME Clinique La Roseraie à Soissons (FHP)
2	Dr Papa Oumar N'DIAYE - Président CME EPSMD de l'Aisne (FHF)	<i>Siège vacant</i>

**b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées**

3	Jérôme PASSICOUSSET – Directeur général du Groupe Ephese - Aisne (GEP SO)	Damien CONTESSE – Directeur général Fondation Savart à Saint- Michel (URIOPSS)
4	Philippe BERTONI –Directeur EHPAD de Crécy Sur Serre (FHF)	<i>Siège vacant</i>

**c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité**

5	Françoise SERAIN – Croix-Rouge Française	Angélique SECLEPPE – Groupe associatif SIEL BLEU
	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>

**d) Représentants les professionnels de santé libéraux dont trois médecins et trois représentants des autres professionnels de santé**

6	Dr Philippe TREHOU	Dr Pierre-François ROBACHE
---	--------------------	----------------------------

**e) Représentant des internes en médecine**

8	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
---	---------------------	---------------------

**f) Représentant des différents modes d'exercices coordonnés et organisations de coopération territoriale**

9	Joël MERCIER (G2RS)	Gilles TRIBAULT (GR2S)
10	Dr Laurence BOURGEOIS (MSP de Jaulgonne) (nouveau)	Claire INGELAERE (MSP la Faïencerie de Sinceny) (nouveau)

**g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile**

11	Louis TEYSSIER (FNEHAD)	Bertrand GALLOO (FNEHAD)
----	-------------------------	--------------------------

**1h) Représentant de l'ordre des médecins**

12	Dr Damien LECUYER – Vice-Président du Conseil Régional de l'ordre des Médecins (CROM) Hauts-de-France	Dr Emmanuelle LECUYER – Conseiller - Conseil Régional de l'ordre des Médecins (CROM) Hauts-de-France
----	---	--



**Collège 2 : Représentants des usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé**

13	Jean-Luc QUENNELLE – UFC Que Choisir	<i>Siège vacant</i>
14	Gilles BOUTANTIN – UDAF 02	Frédéric BORTOLI – UDAF 02
15	Françoise Marie MONCEAUX – UNAFAM de l'Aisne	André DELEHELLE - UNAFAM de l'Aisne
16	Marie-Christine PHILBERT - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne - PH (nouveau)	Bruno WOZNIAK - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne - PH (nouveau)

**Collège 3 : Représentant les collectivités territoriales ou leurs groupements**

17	Christian VANNOBEL - Conseil Régional Hauts-de-France	<i>Siège vacant</i>
18	Bernadette VANNOBEL, Conseillère départementale (nouveau)	<i>Siège vacant</i>
19	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>

**Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale**

20	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
21	Sylvie RIGAULT – MSA de Picardie	<i>Siège vacant</i>

**FORMATIONS SPECIALISEES du CONSEIL TERRITORIAL DE L' AISNE**  
**Commission territoriale des usagers**  
**Tableau consolidé suite à l'arrêté modificatif n° 2019-027 du 03/05/2019**

**Président** : Marie-Christine PHILBERT (nouveau)

**Collège 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé**

1	Siège vacant (nouveau)	Siège vacant (nouveau)
2	Carole JULHES (Mutualité française Hauts-de-France)	Alain ARNEFAUX (Mutualité française Hauts-de-France)
3	Joël MERCIER (G2RS)	Gilles TRIBAULT (GR2S)

**Collège 2 : Représentants des usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé**

4	Patricia BOCQUET – AEMTC	Philippe COCHET – APF France Handicap
5	Jean-Luc QUENNELLE – UFC Que Choisir (nouveau)	Siège vacant
6	Bernard COLAS - UNAPEI	Anny PIGNIGNOLI – APEI de Soissons « les papillons blancs »
7	James BOURGEOIS - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne – PA (nouveau)	Dominique JAVIER - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne – PH (nouveau)
8	Marie-Christine PHILBERT - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne - PH (nouveau)	Bruno WOZNIAC - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne - PH (nouveau)
9	Gilles BOUTANTIN – UDAF 02 (nouveau)	Frédéric BORTOLI – UDAF 02 (nouveau)

**Collège 3 : Représentant les collectivités territoriales ou leurs groupements**

10	Bernadette VANNOBEL, Conseillère départementale	Siège vacant
11	Siège vacant	Siège vacant

**Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale**

12	Sylvie RIGAULT – MSA de Picardie (nouveau)	Siège vacant
----	--	--------------

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2019-05-06-002

décision de financement 2019 convention subvention  
AREFIE 7203

*décision de financement au titre de l'exercice 2019 - convention pluriannuelle relative au  
financement de projets et actions de prévention, promotion de la santé en Hauts-de-France  
2019-2022 - Dossier n°7203*



**La Directrice de la Prévention  
Promotion de la Santé**

Cellule Allocation de ressources  
**Responsable :**  
Laurent Rivas  
@ : [laurent.rivas@ars.sante.fr](mailto:laurent.rivas@ars.sante.fr)  
Téléphone : 03.62.72.87.78

**Référent Administratif :**  
Vincent Bouché  
@ : [vincent.bouche@ars.sante.fr](mailto:vincent.bouche@ars.sante.fr)  
Téléphone : 03.22.97.09.33

Monsieur Marc GODEFROY  
Président de l'AREFIE  
52 rue du vivier  
80000 AMIENS

Lille, le **06 MAI 2019**

**Objet : décision de financement au titre de l'exercice 2019 - convention pluriannuelle relative au financement de projets et actions de prévention, promotion de la santé en Hauts-de-France 2019-2022 – Dossier n°7203**

Monsieur le Président,

Dans le cadre des missions financées par le fonds d'intervention régional (FIR) et en application des articles L. 1435-8 et R. 1435-16 du code de la santé publique, j'ai l'honneur de vous attribuer un financement d'un montant de 159 362 euros au titre de l'exercice 2019, à imputer sur la mission 1 du FIR (promotion de la santé et prévention des maladies, des traumatismes, du handicap et de la perte d'autonomie), au titre des actions en matière de promotion de la santé, d'éducation à la santé et de prévention des maladies, des comportements à risque ainsi que des risques environnementaux, en particulier d'éducation thérapeutique des patients.

Je vous prie à cette fin de bien vouloir trouver ci-joints, **pour signature**, deux exemplaires originaux de la convention précisant l'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui vous lient en tant que bénéficiaire.

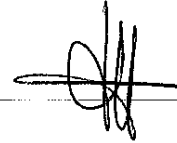
Je vous remercie de bien vouloir nous les retourner, non datés, dans les meilleurs délais pour signature de la directrice générale de l'ARS à l'attention de :

Vincent BOUCHÉ  
Agence Régionale de Santé  
Direction de la Prévention et de la promotion de la santé  
Cellule Allocation de ressources  
556, avenue Willy Brandt  
59777 EURALILLE

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture Région Hauts-de-France. Les recours contre la présente décision sont à former auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur général par  
intérim et par délégation,  
La directrice adjointe de la  
prévention et de la  
promotion de la santé



Hélène TAILLANDIER